

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

01
janvier 2010

L'ÉVÈNEMENT DU MOIS



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERTATION ET COOPÉRATION RENFORCÉES AVEC L'AQUITAINE

Après les départements, partenaires historiques de l'Agence, plusieurs conventions de partenariat associant aux objectifs de l'Agence des institutions territoriales telles que des communautés urbaines ou des régions se nouent en ce début 2010.

Après la Communauté urbaine et la Ville de Toulouse le 5 janvier dernier, c'est avec la Région Aquitaine que l'Agence a signé le 15 janvier au Teich une convention couvrant tous les champs communs de compétences en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques.

Jusqu'en 2012, les partenaires s'attacheront à concilier les objectifs de préservation et de restauration du patrimoine aquatique régional, à organiser la gestion collective de l'eau et le développement économique des activités attachées à cette ressource.

Quatre thèmes prioritaires d'interventions ont été définis :

- la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux et le maintien de la biodiversité (cours d'eau, zones humides, étangs, migrateurs...),
- la réduction des pollutions et la préservation de la qualité des eaux,
- la gestion quantitative de la ressource,
- la gestion solidaire.

L'amélioration et la mutualisation des connaissances, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, les actions internationales font également partie des sujets de complémentarité possible dans les interventions et d'échanges techniques entre les deux partenaires.